Dégradation de descente d'eau pluviale et copropriété

Par Kevin_Frenchy

Bonjour à toutes et tous,

Je suis propriétaire d'un petit local de centre ville, en pied d'immeuble d'un bâtiment à 2 étage.
Un matin, une descente d'eau pluviale a été découverte arrachée (sans doute par un camion, mais juridiquement sans tiers identifié).

La conséquence est que toute l'eau de la toiture se déverse désormais sur le mur du bâtiment et cela risque d'entrainer un dégât sur le mur de mon local, voire à l'intérieur si cela vient à s'empirer.

A mon sens, il s'agit d'un problème devant être traité par le syndic de copropriété [barre]la copropriété[/barre] mais ce dernier ne répond :
- ni à mes mails
- ni à l'envoi d'un LRAR

Je crains que la situation ne s'empire, mais je ne sais pas comment agir à présent.

Auriez vous un conseil à me donner ?

En vous remerciant par avance,

Kevin

Par yapasdequoi

Bonjour,
"la copropriété" ? c'est le syndic à qui vous devez vous adresser.
Ou sinon à votre assurance qui saura éventuellement vous assister juridiquement.

Par Kevin_Frenchy

Oui, pardon, erreur de ma part, je parlais bien du syndic de copropriété (et non de "la copropriété").

Me tourner vers mon assurance serait une piste donc ?

Par yapasdequoi

Vous pouvez essayer.
Sinon envoyez un courrier RAR pour mettre en demeure le syndic de faire réparer cette descente.
Mais s'il n'a pas les fonds, il devra convoquer une AG ce qui peut prendre un peu de temps.